

REGLEMENT D'UTILISATION ET D'ACCES AU CITY STADE

Conditions Générales

Le City Stade est un lieu public en accès libre. Les utilisateurs en assurent l'entière responsabilité et acceptent toutes les conditions d'utilisation.

Activités

Il est exclusivement réservé à la pratique du football, basketball et handball. Les utilisateurs doivent être munis de tous les équipements nécessaires liés à la pratique d'une des trois activités. Ainsi, toute autre activité y est interdite et la ville ne peut être tenue responsable de toute détérioration normale ou anormale du site.

Accès

L'utilisation et l'accès sont interdits aux enfants de moins de 8 ans sauf sous la responsabilité d'un parent ou d'une personne majeure. Les scolaires et services municipaux sont prioritaires. La ville se donne le droit d'interdire l'accès au site pendant une durée donnée et en informera les usagers par le biais d'un affichage clairement visible. De plus, la ville se donne le droit d'instaurer une plage horaire quant à l'utilisation du City Stade, tout ceci dans le but de respecter le voisinage à proximité.

Ordre et sécurité

Toute dégradation ou mauvaise utilisation est interdite. Il est également interdit d'utiliser tout appareil sonore pouvant nuire au bon fonctionnement, à la tranquillité ou au calme du site ou pouvant nuire à l'entourage (pétards, musique,...). De plus, il est interdit :

- de fumer sur le terrain ou dans l'enceinte du groupe scolaire Jules Ferry
- d'introduire tout type de véhicules à moteur ou à roues dans l'enceinte du site
- d'escalader ou de grimper sur les filets ou tout autre équipement
- de faire entrer tout animal, même en laisse
- de détruire, salir, d'écrire sur tout équipement du City Stade
- de faire de la publicité, de se livrer à des activités commerciales
- de faire du feu ou des barbecues, de jeter tout emballage sur le site ou en dehors du site.

Pratique

Si un ou plusieurs usagers souhaitent effectuer des activités différentes, le désaccord sera réglé par un vote. Ainsi, l'activité choisie se pratiquera pendant une durée maximale d'une demi-heure en alternance.